

## Supports Universels - Questions et réponses

### Questions générales

Q1. D'où viennent ces modifications? Qui les a demandées?

R1. Alberta Education a toujours offert des accommodements aux élèves qui en font la demande pour passer les tests de rendement provinciaux et les examens en vue de l'obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année. Au cours des années, les procédures de demande d'accommodement ont été décentralisées. Toutefois, les parties prenantes ont indiqué que ces procédures prenaient du temps, pouvaient coûter cher et pouvaient soustraire des ressources aux élèves. Les élèves qui bénéficient d'accommodements tout au long de l'année scolaire (p.ex. écoute d'enregistrements sonores des questions de test) n'ont désormais plus besoin de passer par un processus de qualification pour avoir accès à l'accommodement dans le cas des tests de rendement ou des examens en vue de l'obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année.

Q2. Pourquoi les élèves bénéficient-ils de temps supplémentaire pour passer tous les examens?

R2. Le rendement devrait être un reflet des connaissances et des habiletés de l'élève plutôt que le résultat de la rapidité avec laquelle l'élève peut accomplir la tâche. Le temps ne devrait pas être un facteur limitatif de la capacité de l'élève à accomplir une évaluation. Cette démarche est aussi appuyée par les organismes partenaires de l'éducation en Alberta.

Q3. Comment se passaient les accommodements l'an dernier?

R3. Précédemment, les élèves devaient répondre à certains critères pour pouvoir bénéficier d'accommodements tel que temps supplémentaire, version sonore, etc. Alberta Education publiait les critères que devaient respecter les élèves pour bénéficier d'accommodements. Ces critères devaient être documentés dans les plans d'apprentissage de l'élève ou dans les plans individuels de l'élève. Les écoles devaient aussi fournir la preuve que les élèves utilisaient réellement les accommodements au long de l'année scolaire. Parfois, les écoles commandaient même des évaluations psychopédagogiques onéreuses pour corroborer la nécessité de certains accommodements, dans certains cas, juste afin d'accéder à des accommodements pour les tests de rendement et les examens en vue de l'obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année. La plupart des demandes d'accommodement étaient passées en revue par le personnel de l'autorité scolaire, et c'était un processus long et difficile.

Q4. Les élèves devraient-ils avoir droit à du temps supplémentaire pour effectuer leurs évaluations en classe?

R4. Alberta Education ne fournit pas de directives relatives aux pratiques en matière d'évaluation en classe. Les décisions concernant les travaux écrits, les tests et les notes se prennent au niveau local et de nombreuses écoles et autorités scolaires possèdent des politiques qui régissent les méthodes et les outils d'évaluation en classe.

Q5. Est-ce qu'Alberta Education effectuera un suivi du nombre d'élèves qui bénéficient du temps supplémentaire?

R5. On demandera aux élèves de répondre à une question sur le temps pris, qui figurera à la fin de chaque test de rendement et de chaque examen en vue de l'obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année. Alberta Education utilisera ces données pour assurer un suivi du nombre d'élèves qui bénéficient de temps supplémentaire pour passer leurs examens. L'information recueillie dans ce cadre ne comptera pas dans le calcul de la note à la partie A (questions à réponse écrite), pas plus qu'elle n'affectera les notes de l'élève. Alberta Education a déjà fait des sondages de même nature dans le passé pour certains examens en vue de l'obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année et recueille des données relatives au temps pris pour passer certains tests expérimentaux.

#### Temps supplémentaire alloué – Questions administratives

Q1. Les élèves qui bénéficiaient auparavant de temps supplémentaire en tant qu'accommodement ont-ils le droit d'avoir deux fois plus de temps supplémentaire?

R1. Non. La durée maximale dont n'importe quel élève peut disposer pour effectuer un examen en vue de l'obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année est indiquée à la page d'instructions de l'examen.

Q2. Les élèves ont-ils besoin d'indiquer à l'avance leur intention de prendre du temps supplémentaire pour passer un examen en vue de l'obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année?

R2. Non. Néanmoins, les élèves qui bénéficient de temps supplémentaire doivent l'indiquer au dos de leur livret d'examen.

Q3. Actuellement, les examens de Physique 30 et de Sciences 30 ont lieu le même jour. Avec ce temps supplémentaire offert à tous les élèves, existe-t-il des plans pour avoir un seul examen par jour désormais?

R3. Non. Alberta Education a collaboré étroitement avec CASS et d'autres intéressés afin de raccourcir le calendrier d'administration des examens en vue de l'obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année, et ce dans le but que les enseignants aient davantage de temps à leur disposition pour enseigner à leurs élèves.

Q4. Comment les élèves qui passent l'examen de Physique 30 et celui de Sciences 30 le même jour pourront-ils avoir droit au temps supplémentaire?

R4. Les directeurs d'école peuvent décider de démarrer tôt l'administration des examens en vue de l'obtention du diplôme lorsqu'il y a plus d'un examen en vue de l'obtention du diplôme prévu pour un jour. **Les élèves qui passent les examens en vue de l'obtention du diplôme le matin ne peuvent pas partir avant 10 h et les élèves qui passent les examens en vue de l'obtention du diplôme l'après-midi ne peuvent pas partir avant 14 h. Veuillez noter qu'il n'est pas possible de modifier l'ordre des examens qui sont prévus le même jour.**

L'examen de Physique 30 est proposé cinq fois par an (novembre, janvier, avril, juin et août) et l'examen de Science 30 (en anglais) est proposé quatre fois par an (janvier, avril, juin et août), par conséquent les élèves sont potentiellement en mesure de planifier leur emploi du temps de façon à ne pas passer les examens de Sciences 30 et de Physique 30 le même jour.

Q5. Les élèves auront-ils le même temps supplémentaire alloué lorsqu'ils passent un test expérimental?

R5. Si le temps supplémentaire en classe le permet et que les élèves ont besoin de plus de temps, il est possible d'avoir 15 minutes supplémentaires. Toutefois, les élèves qui ne sont pas en mesure de finir le test expérimental dans son intégralité ne devraient pas avoir comme directives de deviner les questions restantes puisque cela ne représente pas de l'information authentique sur le rendement de l'élève. Les enseignants peuvent créer une note pour l'élève en fonction du nombre de questions auxquelles il a répondu et noter tout le test expérimental.

Q6. Cela signifie-t-il que les sessions de notation des parties A en sciences humaines dureront plus longtemps?

R6. Les attentes en matière de questions à réponse écrite des parties A en sciences humaines restent les mêmes. Alberta Education continuera à mesurer l'incidence qu'a le temps supplémentaire sur les réponses des élèves. Si nécessaire, le calendrier de notation pourra être modifié. Les directeurs généraux sont encouragés à proposer le nom d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés pour permettre d'assurer aux élèves qui passent les examens en vue de l'obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année que leurs réponses seront notées avec uniformité et équité, à l'aide de normes provinciales établies. Alberta Education continuera à employer les procédures de confirmation des normes pour assurer que les normes sont justes.

## Version sonore

Q1. Les élèves peuvent-ils utiliser la version sonore à l'examen en vue de l'obtention du diplôme de 12<sup>e</sup> année sans avoir bénéficié de la version sonore dans le cadre de leurs évaluations en classe?

R1. Si les élèves ont habituellement recours à la version sonore des tests et examens pour passer les évaluations effectuées en classe, leur enseignant peut commander la version sonore de l'examen en vue de l'obtention du diplôme avant la date limite indiquée dans le *General Information Bulletin*.

Q2. Certains de mes élèves aiment écouter de la musique quand ils travaillent en classe. Peuvent-ils écouter de la musique pendant l'examen en vue de l'obtention du diplôme?

R2. Non.